

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Retiré

AMENDEMENT

N° II-AC85

présenté par

M. Proença, Mme Céline Hervieu, M. Emmanuel Grégoire, M. Courbon, Mme Hadizadeh,
Mme Herouin-Léautey, Mme Keloua Hachi, Mme Rouaux et les membres du groupe Socialistes et
apparentés

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	18 049 755	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	18 049 755
TOTAUX	18 049 755	18 049 755
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à corriger la baisse des crédits affectés aux monuments historiques prévue par ce budget pour 2025.

Il s'agit de les rehausser à hauteur de ce qu'ils étaient en 2024 afin de mieux répondre aux priorités des projets en cours ou prévus des monuments historiques. Ce réajustement budgétaire est essentiel

afin d'assurer la préservation durable de ces biens culturels, qui constituent un héritage national majeur, tout en soutenant l'attractivité touristique et l'économie locale liée à la restauration du patrimoine.

Afin de respecter les règles budgétaires, cet amendement propose en AE et CP :

- de diminuer de 18 049 755 euros les crédits initialement prévus sur l'action 07 - Fonction de soutien du Ministère (hors titre II) du programme 224 - Soutien aux politiques du ministère de la culture
- d'abonder de 18 049 755 euros les crédits du programme 175 Patrimoine dans son action 01- Monuments historiques et patrimoine monumental.